



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le seize février deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ
Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-José TOULLEC
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

Décide d'acquérir à titre gracieux la parcelle suivante :

Section	N°	Contenance
C	1202	198 m ²

Auprès de :

- Monsieur Nicolas LE BAIL demeurant 29ter rue de Kervinic à Bannalec
- M. Yannig JEGOU et Mme. Aline JEGOU demeurant 29bis rue de Kervinic à Bannalec
- Mme. Anne-Gaëlle BOURLES, demeurant 29 rue de Kervinic à Bannalec

ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer ;

Décide d'acquérir à titre gracieux la parcelle suivante :

Section	N°	Contenance
C	1260	939 m ²

Auprès de :

- M. Salim LE GOANVIC demeurant 13 rue de Kervinic à Bannalec
- M. Frédéric GUELT et Mme Isabelle GUELT demeurant 4 rue de Bellevue à Bannalec
- Mme. Léa BOUCHEZ 13 rue de Kervinic à Bannalec

ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer ;

Autorise le maire à signer le ou les actes à intervenir dont la rédaction sera confiée à Maître Bazin, notaire à Bannalec, étant précisé que tous frais, droits et honoraires seront à la charge de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX